
Don par le citoyen Mary, de son office de sergent-hérault d'armes de la prévôté de monnaie de Bordeaux, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don par le citoyen Mary, de son office de sergent-hérault d'armes de la prévôté de monnaie de Bordeaux, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 10;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34233_t1_0010_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

croix de Malte ayant une branche de cassée, qui étoit au col d'une vierge dans notre ci-devant église. Une seule chose nous fait peine, c'est la modicité et le peu de valeur de notre don. Mais, Législateurs, quand vous saurez que notre commune n'est composée que de pauvres Sans-culottes qui ne sont riches qu'en patriotisme, vous applaudirez à leur zèle.

Nous ne formons qu'un vœu; celui de vous voir rester à votre poste jusqu'à l'entier anéantissement de tous les despotes et l'affermissement inébranlable de la République une et indivisible.

Nous députons pour vous présenter notre offre les citoyens Testard, maire, et Bernier. Vive la République. »

P. TESTARD (*maire*), CHAILLOU, MERCIER, BIGAT, SIMERT, BERNIER, DANTAUT, MASSAULT (*présid. du Comité*) [et 5 autres signatures].

17

La Société populaire de Mont-Adour, ci-devant Saint-Sever, département des Landes, annonce qu'elle a envoyé au quatrième bataillon de ce département, actuellement aux Pyrénées-Occidentales, 120 chemises, 60 paires de bas et 50 mouchoirs, et qu'elle est à même de faire un pareil envoi à l'autre bataillon. Cette Société observe que 3,000 l. sont consignées pour faire des achats de cuir pour souliers, et que les citoyennes de cette ville, après avoir déposé sur l'autel de la patrie tous les hochets de la vanité, se sont déclarées en travail permanent pour tout ce qui seroit nécessaire aux armées (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mont-Adour, 22 niv. II] (3)

« Sauveurs de la Patrie,

Nos proches et nos frères composant le second et 4^e bataillon des Landes combattent sur les Pyrénées occidentales les rigueurs de la saison et les vils satellites des despotes de Madrid. Ne pouvant partager leur gloire et leurs travaux, la Société populaire de Montadour travaille du moins à leur procurer tous les soulagements qui sont en son pouvoir. Elle n'est pas riche, mais lorsqu'il s'agit de l'intérêt de la patrie et de fournir des secours à nos braves frères d'armes, elle ne consulte que son ardent patriotisme; nous venons en conséquence d'adresser 120 chemises, 60 paires de bas et 50 mouchoirs à l'un de ces deux bataillons, et nous sommes à même de faire un pareil envoi pour l'autre. Nous avons aussi chargé six de nos frères de faire des achats de cuirs pour souliers et consigné la somme de 3 000 l. pour fournir à cette dépense.

Les citoyennes de notre petite ville méritent également qu'il soit fait mention d'elles par le zèle et le généreux dévouement qu'elles ont dé-

(1) P.V., XXX, 199. Mention dans *Mon.*, XIX, 327; *Débats*, n° 496, p. 109; *Ann. patr.*, p. 1762; *C. Eg.*, n° 529; *M.U.*, XXXVI, 157.

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(3) C 290, pl. 918, p. 11.

montré pour l'intérêt de la République. Après avoir déposé sur l'autel de la patrie tous les hochets de la vanité, elles se sont déclarées en travail permanent pour faire de la charpie. Que nos ennemis abandonnent donc leurs projets insensés, qu'ils renoncent à leurs folles espérances à la vue d'un peuple de 25 millions d'hommes qui travaillent tous de concert à défendre et consolider leur liberté et qui veulent vivre libres ou mourir. Vive la Montagne. »

B. BRETHOUX.

18

Le président de la section révolutionnaire, la moins peuplée de Paris écrit que ses concitoyens ont donné pour les défenseurs de la patrie 550 chemises, 150 paires de souliers, 100 paires de bas, quelques autres objets, tels que guêtres, habits, vestes, culottes et chapeaux en petite quantité, 645 livres de charpie, et 665 livres de vieux linge (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Paris, 7 pluv. II. Au présid^t de la Conv.] (3)

« Citoyen,

L'assemblée générale de la Section révolutionnaire m'a chargé de te faire passer l'état des dons déposés par elle sur l'autel de la patrie pour le mettre sous les yeux de la Convention. La quantité n'en est pas considérable, cependant si on la compare au petit nombre des citoyens qui composent la section de Paris la moins peuplée, la Convention trouvera peut être que nous n'avons point démerité de la Patrie. S. et F. »

DEBRAUX.

[Suivent les dons mentionnés au p.-v.]

19

Le citoyen Mary, titulaire de l'office de sergent-héraut d'armes de la prévôté de la monnaie de Bordeaux, fait don à la nation de la finance dudit office (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

20

Les administrateurs du district de Brioude écrivent que le 1^{er} bataillon de la première réquisition a pris rang dans Commune-Affranchie; que le 2^e s'exerce et attend des ordres pour aller cueillir des lauriers; ils ajoutent que quelques lots de biens d'émigrés, estimés

(1) P.V., XXX, 199. Mention dans *Mon.*, XIX, 329; *Débats*, n° 496, p. 110; *M.U.*, XXXVI, 157; *J. Fr.*, n° 492; *J. Sablier*, n° 1105; *Ann. patr.*, p. 1762; *C. Eg.*, n° 529.

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(3) C 290, pl. 918, p. 2.

(4) P.V., XXX, 200.

(5) Bⁱⁿ, 9 pluv. (3^e col.).